la cgt DOUANES

COMPTE RENDU

RÉUNION TECHNIQUE HANDICAP :

LA CGT EXIGE UN CHANGEMENT DE CULTURE ET DES DROITS OPPOSABLES

Il s'agissait pour la DG de faire une présentation du futur Plan d'Action Handicap 2026-2028 après un premier groupe de travail en mai 2025. Ce plan décline en partie l'accord ministériel 2024-2026 des MEF. Ce plan s'articule autour de quatre axes (Recrutement, Maintien dans l'emploi, Sensibilisation, Gouvernance) et sera soumis au vote du CSAR en mars 2026. Un comité de pilotage sera mis en place.

Pour la CGT douanes, qui a obtenu une structuration de ce plan, il s'agit maintenant d'acquérir des garanties de mise en œuvre de ce plan et des droits nouveaux pour les personnels en situation de handicap.

La CGT demande une déclinaison du plan dans les CSA locaux et s'inquiète des voies de recours en cas de non-respect de l'accord ministériel. Les collègues doivent y avoir accès en cas de non application de l'accord.

La DG n'évoque pas directement les voies de recours, mais indique un projet de note de service aux directeurs.

Culture et Sensibilisation : Il y a la nécessité d'un changement de culture en matière d'inclusion du handicap car il y a beaucoup de retard et encore des comportements inacceptables. Il faut être plus contraignant que de simples «petits pas». Il faut agir au-delà de la simple sensibilisation.

La DG reconnaît que le document n'est «pas parfait» et va améliorer sa copie. Stratégie des «petits pas par petits pas» pour éviter le rejet des collectifs.

AXE 1 : RECRUTEMENT, INSERTION ET PARCOURS PROFESSIONNEL

Le SNAD CGT a demande d'intégrer un bilan du nombre de titularisations, de non-titularisations et de démissions pour évaluer l'insertion (Axe 2) et ajuster le recrutement/formation (Axe 1). L'objectif est de partir du postulat que le recrutement a pour but la titularisation.

DuoDay : la CGT a demandé un bilan qualitatif. L'objectif est la découverte des métiers. 40 à 70 duos sur quelques années. Quel bilan en terme de recrutement ?

Le réseau des CORSO (Correspondants sociaux qui sont désignés référents handicap) doit être le socle, car les situations ne sont pas toujours connues de la DG.

AXE 2 : MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET ACCOMPAGNEMENT

Promotion sans mobilité : le plan prévoit de «réfléchir à étendre» cette promotion (échéance 2027). Le SNAD CGT demande à ce que le mot « réfléchir « soit retiré et exige que cette proposition soit faite dans l'évolution des prochaines LDG.
La DG accède à notre demande.

Aménagements de poste : nécessité d'un délai court pour la réception du matériel. Demande d'un droit opposable à l'avis du médecin (un chef de service/directeur ne doit pas pouvoir s'y opposer).

Montreuil le 14 novembre 2025

Syndicat national des agents des douanes CGT
263 rue de Paris / case 452
93514 Montreuil cedex
01 55 82 88 68
douanes@cgt.fr
www.cgtdouanes.fr
facebook.com/snad.cgt

Demande d'un tableau de bord annuel sur les aménagements avec les raisons des refus.

La DG mettra en place un lexique sur la notion d'aménagement «raisonnable» (loi de 2005). Rappelons ici aux collègues, y compris en cours de carrière, que la première règle qui s'impose est bien l'aménagement de poste avant toute autre velléité d'inaptitude ou autre « mise sur la touche »

Cellule Maintien/Pair-aidance : la Cgt demande que ce ne soit pas une expérimentation mais une création immédiate. Questionnement sur la structuration, droits et statut de la Pair-aidance : la CGT demande la création de droits (AA) nouveaux. Cellule de maintien à l'emploi (pluridisciplinaire, niveau interrégional) et Groupes Ressources d'Ambassadeurs PAIR AIDANCE sont à créer. La DG propose une formulation pour les facilités sur temps de service pour les Pair Aidants.

Accompagnement : demande d'ajout des psychologues du travail pour l'inclusion et l'anticipation des problèmes de collectifs. Le guide pour l'accueil/droits doit être maintenu.

La DG propose de mobiliser des prestataires qualifiés (Prestations d'Appui Spécifique) à la demande de l'encadrant. Le guide est un projet ministériel en cours d'élaboration.

Proches aidants : demande de définition d'un droit pour le parent d'enfant handicapé, et non seulement pour les proches aidants. Communication sur les dispositifs existants (ASA, dons de jours, etc). La DG s'engage pour autoriser et aménager des facilités sur temps de service.

La CGT demande qu'un guide soit élaboré pour la connaissance parfaite des droits et obligations. La DG accède à cette demande, d'autant qu'un guide ministériel est en cours d'élaboration

AXE 3 : SENSIBILISATION, FORMATION ET COMMUNICATION

Être attentif à cet axe car il est clé pour le changement de culture. L'objectif est de développer une culture managériale et collective de l'inclusion.

Formation : Rendre la formation à l'inclusion obligatoire et renouveler les postes.
La DG est d'accord pour rendre la formation obligatoire en formation initiale. Un module pour les A+ sera mis en place pour l'adaptation aux fonctions.

AXE 4 : GOUVERNANCE, PILOTAGE ET DIALOGUE SOCIAL

Lettre de mission : la CGT demande d'inclure une décharge de service dans la lettre de mission des référents handicap et un indicateur (nombre de RV demandés). Cette fonction ne peut raisonnablement s'accumuler à toutes les autres, déjà trop nombreuses. Cette fonction doit être reconnue.

La CGT demande également une lettre de mission pour les directeurs (miroir de celle des CORSO). La DG répond qu'il y aura une note de service pour les directeurs, quelque chose d'assez précis. La DG est d'accord pour le principe de la lettre de mission pour les référents (échéance 2026).

Suivi et Bilan : la CGT demande un bilan d'étape à mi-parcours plus satisfaisant. Un suivi annuel en formation spécialisée du CSA-R est prévu. Un point sera donc fait 1 fois par an au CSA de réseau, en plus d'une réunion annuelle de comité de pilotage.

A la demande du SNAD-CGT il a été évoqué la création d'un Axe 5 pour l'affectation des personnels en situation de handicap en sur-effectif dans les services.

Syndicat national des agents des douanes CGT
263 rue de Paris / case 452
93514 Montreuil cedex
01 55 82 88 68
douanes@cgt.fr
www.cgtdouanes.fr
facebook.com/snad.cgt

Il faut laisser le temps aux soins, aux aménagements horaires, sans culpabilité pour les personnels concernés, sans pression pour les autres collègues du service sur la charge de travail.

La DG ne répond pas directement à la création de l'axe mais prend note de la demande. |

La DG s'est engagée à « améliorer sa copie » et à assurer un suivi annuel de ce plan au CSA-R. Pour la CGT, ce plan ne doit pas rester une simple déclaration d'intention. Nous avons porté des exigences fortes pour qu'il devienne un véritable levier d'action.

En conclusion des discussions, ce que le SNAD-CGT exige :

1. Garantir l'insertion et la titularisation

La CGT a insisté pour que le recrutement ait pour but la titularisation. Nous avons demandé l'ajout d'indicateurs chiffrés et d'un bilan complet (nombres de titularisations, de non-titularisations, et de démissions) pour évaluer concrètement la qualité de l'insertion et ajuster les procédures de recrutements..

2. Aménagements de poste

Un droit, pas une faveur. Le SNAD a également souligné le sentiment d'injustice des agents RQTH de devoir déposer des CA dans Sirhius pour les rendez-vous chez les médecins liés à leur pathologie, et demande que soit prévu des AA avec présentation d'un justificatif (avant ou après le RDV).

C'est un point central de nos revendications : il faut un délai court pour les aménagements et un droit opposable à l'avis du médecin de prévention. Un directeur ou un chef de service ne doit pas pouvoir décider du contraire.

Nous avons également exigé l'établissement d'un tableau de bord annuel sur les aménagements, incluant les raisons des refus, et que la DG passe d'une « réflexion » à l'extension concrète de la promotion sans mobilité pour les agents en situation de handicap.

3. Changement de culture : Former et responsabiliser

La CGT a rappelé qu'un changement de culture est nécessaire et qu'il faut être plus contraignant que de simples actions de sensibilisation.

➠ Formation : La DG a accepté de rendre la formation à l'inclusion obligatoire en formation initiale (pour toutes les catégories).

➠ Encadrement : Nous avons réclamé une lettre de mission spécifique pour les Directeurs (en miroir de celles des CORSO), en plus de la note de service précisant leurs responsabilités.

➠ mise en place d'une boîte fonctionnelle à la DG pour toutes les questions et toutes les alertes ou dysfonctionnements

4. Sécuriser les parcours

Nous regrettons que le plan n'intègre pas explicitement les voies de recours claires pour les collègues en cas de difficultés locales ou de non-respect de l'accord.

De même, le SNAD CGT exige une attention particulière aux agents en situation de handicap en cas de restructuration.

De nombreux points devront être pris en compte par ailleurs :

➠ la garantie d'obtenir des droits d'absence pour les personnels ayant une RQTH, pour les proche-aidants et pair-aidants, pour les collègues ayant des enfants en situation de handicap.

Syndicat national des agents des douanes CGT
263 rue de Paris / case 452
93514 Montreuil cedex
01 55 82 88 68
douanes@cgt.fr
www.cgtdouanes.fr
facebook.com/snad.cgt

- l'attention due aux collègues ayant une RQTH en cas de restructuration.

- une évaluation de la charge de travail réelle faite avec le médecin en fonction du handicap

- l'affectation en sur-effectif des collègues en situation de handicap

- un dispositif d'alerte et une voie de recours en cas de non respect dans la mise en œuvre du plan

- l'adaptation des logiciels aux règles du RGAA

Prochaines étapes

La DG doit revenir vers nous avec une copie consolidée des propositions d'amendements faites lors de cette réunion technique.

Puis une 3e Réunion Technique sera prévue au 1er trimestre 2026 (février).

Vote : le plan devrait être présenté au CSAR en mars 2026.

La CGT continuera de faire pression pour que ces promesses se traduisent par des droits concrets pour tous!

Montreuil le 14 novembre 2025

Notre priorité, c'est vous !

Syndicat national des agents des douanes CGT

263 rue de Paris / case 452
93514 Montreuil cedex

01 55 82 88 68
douanes@cgt.fr

www.cgtdouanes.fr
facebook.com/snad.cgt